

Solidaires

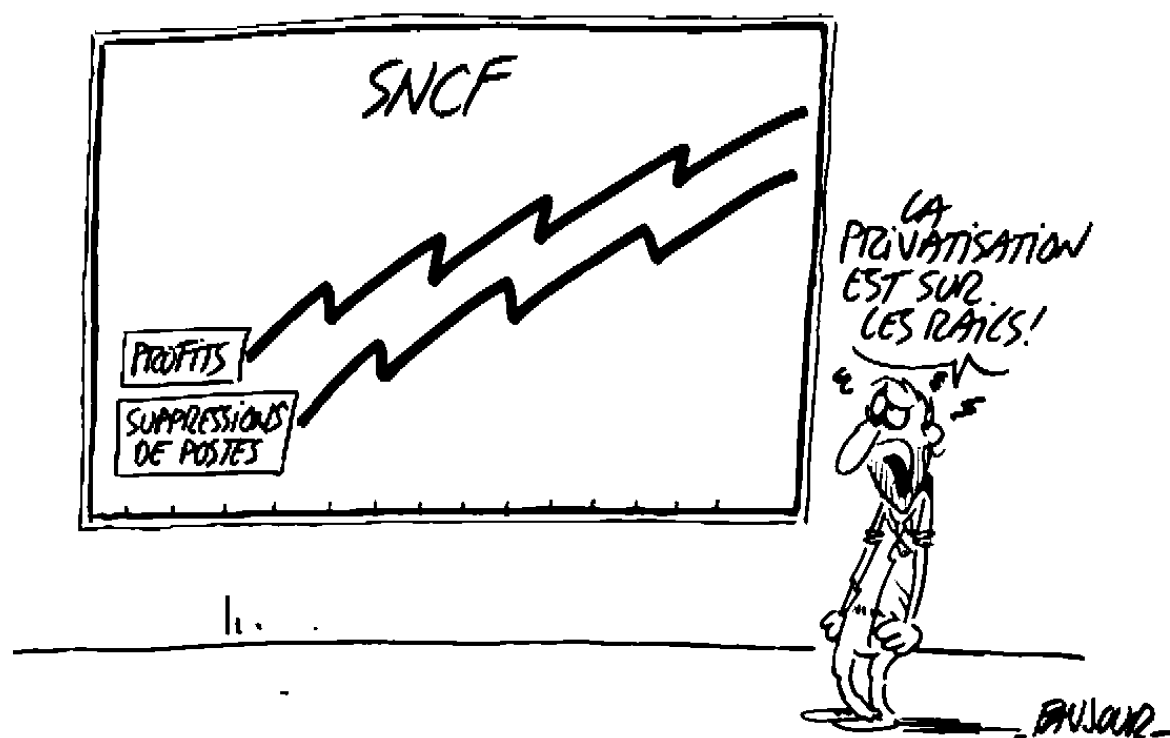
Journal de l'Union syndicale Solidaires



Ici comme ailleurs : Manifestation massive le 26 mars à Londres (la plus importante depuis une décennie) pour dénoncer les mesures d'austérité



Les usagers ne doivent pas subir la privatisation des services publics.



Les services publics difficiles à privatiser

La population apprécie les services publics qui, à l'origine, devaient garantir le droit à chacun-e d'accéder à un bien essentiel, assurer la cohésion sociale et territoriale en garantissant l'égalité d'accès et le même tarif partout. Et l'ensemble de la société possédait avec eux un outil formidable pour réguler le marché et conduire des politiques publiques.

Le capitalisme s'est accommodé de l'existence de ces activités en dehors du marché car les capitaux privés rechignent à se placer dans des services non rentables, à investir dans des infrastructures et des réseaux dont la rentabilité n'apparaît qu'à très long terme, à satisfaire au même tarif l'utilisateur en dehors des zones denses.

Le libéralisme, la volonté de tout marchander, les excédents de capitaux privés ont changé la donne : les services publics devaient entrer dans le marché, permettre d'y réaliser des profits.

La concurrence a pris le temps de s'installer dans les services publics, à cause des réactions des usagers et des travailleurs, mais aussi à cause du manque de candidat pour reprendre l'ensemble de la SNCF, des PTT, d'EDF-GDF...

Il n'est pas facile de privatiser les énormes monopoles naturels qu'ont toujours représenté les entreprises qui ont besoin d'un réseau important pour faire circuler un produit (électricité, train, lettre...).

La « solution » des libéraux

Des économistes ont proposé une solution en 2 étapes :

- la théorie des 3 couches découpe chaque entreprise de réseau en 3, l'**infrastructure** qui reste à l'état (les tentatives de la privatiser ont échoué, comme le rail en Grande Bretagne), les **opérations de commande et de contrôle** qui doivent être autonomes, indépendantes pour garantir le libre accès au réseau et enfin le **service visible du consommateur**, des exploitants en concurrence où les capitaux privés peuvent s'investir. C'est ainsi que pour le ferroviaire, alors que l'Europe n'exigeait qu'une séparation comptable, le ministre Gayssot a mis en place RFF et l'a doté des voies ferrées. De même, ont été séparées les activités de production, de transport, de distribution (création d'ERDF) et de fourniture d'électricité.

– découper verticalement les entreprises intégrées pour vendre les parties rentables en petits morceaux aux capitaux privés. C'est ainsi qu'ont été séparés Poste et Télécom qui se sont ensuite découpés en services, que la SNCF fonctionne par activités (voyageurs, fret...) dont chacune doit équilibrer son budget.

Les dégâts de cette libéralisation

Ces transformations se sont appliquées, à des rythmes différents, dans tous les services publics : électricité et gaz, poste et télécoms, transports. Partout, a été remis en cause le service public assurant toutes les activités dans son domaine de façon harmonieuse, en payant le déficit des services non rentables par d'autres qui rapportent de l'argent, en assurant le même service sur l'ensemble du territoire et le faisant payer au même prix, en mutualisant les moyens afin de satisfaire l'utilisateur dans les localités peu denses... Les libéraux le remplacent par la gestion du réseau séparée de son exploitation par une multitude d'exploitants avec des conséquences néfastes :

- **du gaspillage** : chaque opérateur téléphonique installe son propre réseau et dépense en publicité.
- **des coûts de transactions** : ils proviennent du fait que les agent-e-s, gérant ou exploitant le réseau, avant d'aboutir à une transaction, doivent prendre le temps et la peine de s'informer, de négocier, de rédiger éventuellement des contrats, de prévoir des vérifications, de s'entendre sur une méthode d'arbitrage des différends... La masse salariale des agents chargés uniquement des relations entre RFF et SNCF dépasse la centaine de millions d'euros, sans compter le temps perdu et l'accroissement des risques d'incidents.
- **hausse de tarif et/ou baisse de qualité** : les libéraux veulent la concurrence dans chaque activité dont chacune doit générer des profits. Les services non rentables ne sont pas assurés naturellement, la desserte des localités peu denses est menacée...

La théorie libérale dégrade le service aux usagers. Elle ne représente qu'un discours justifiant l'abandon des valeurs de service public, la privatisation, l'augmentation de la productivité et des dividendes versés aux actionnaires.

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et une affiche à diffuser pour la réflexion et l'action.

refonder l'Europe !

L'augmentation de la dette publique et des déficits publics est aujourd'hui le prétexte pris par les gouvernements, les institutions européennes et le Fonds monétaire international (FMI) pour imposer une cure d'austérité drastique aux populations européennes. Remise en cause du droit du travail, attaques frontales contre la protection sociale, baisse des salaires, privatisation des services publics... se retrouvent à des degrés divers partout en Europe. C'est les peuples qui font ainsi les frais de la crise financière et de la récession qui n'ont pu être contenu que grâce à l'intervention des Etats, cette intervention ayant entraîné l'explosion des déficits budgétaires et le gonflement des dettes publiques.

Pire, les gouvernements et les institutions européennes sont en train de mettre en place un dispositif institutionnel pour installer une austérité permanente. La Commission européenne propose un « Pacte pour l'euro » visant à instaurer un système de sanctions financières pour les pays qui ne diminueraient pas leur dette à une vitesse prédéterminée à l'avance. Une procédure de surveillance des budgets des Etats appelée « semestre européen » vise

à faire de la Commission l'arbitre des politiques budgétaires nationales. C'est ainsi une instance technocratique non élue qui se substitue, de fait, aux parlements nationaux. Loin d'être une avancée vers la construction d'une Europe démocratique, une telle procédure, qui laisse de côté le Parlement européen, exclut les politiques économiques du débat démocratique. Les gouvernements veulent modifier en catimini le Traité de Lisbonne pour y intégrer ces nouvelles dispositions.

Purge sociale pour les peuples, profits monstrueux pour les opérateurs financiers et les multinationales, cela suffit ! Il faut aujourd'hui sortir les populations de l'emprise des marchés. Cela passe d'abord par la restructuration, c'est-à-dire l'annulation au moins partielle de la dette. Il faut ensuite que les Etats puissent se financer directement auprès de la Banque centrale européenne (BCE) au lieu d'être obligé d'emprunter à taux fort aux banques... qui empruntent elles à un taux très faible à la BCE. Il faut enfin une réforme fiscale d'ampleur qui permette aux Etats de retrouver des marges de manœuvre et qui revienne sur les cadeaux fiscaux fait aux ménages les plus riches

et aux entreprises, en particulier les grandes, et qui sont, avant même la crise, une des causes de la croissance des déficits.

Au-delà, c'est toute la construction européenne qu'il faut remettre sur pied. Il faut engager un processus d'harmonisation sociale et fiscale qui en finisse avec la politique de dumping qui est à la base de la construction actuelle de l'Europe. Il faut désarmer la spéculation en interdisant un certain nombre de produits financiers toxiques et en instaurant au niveau européen une taxe sur les transactions financières comme vient de le proposer le Parlement européen. Enfin, contre la logique de la concurrence, il faut instaurer des politiques économiques européennes coopératives tournées vers la satisfaction des besoins sociaux, la réduction des inégalités et le respect des impératifs écologiques.

C'est dire qu'il s'agit aujourd'hui de construire un processus de mobilisation durable et de haut niveau à l'échelle européenne pour mettre un coup d'arrêt à cette remise en cause sans précédent des droits des salarié-es et pour imposer d'autres politiques européennes.

d'ailleurs

— nous
sommes —

d'ici

28 MAI 2011

MANIFESTONS PARTOUT EN FRANCE CONTRE LE RACISME, CONTRE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT ET POUR LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

www.dailleursnous sommesdici.org

Parmi les premiers signataires : **Organisations politiques** : Association des communistes unitaires (ACU) • Les Alternatifs • Convention pour la 6^e République (CGR) • Europe Écologie les Verts (EELV) • Gauche Unitaire • Fédération pour une Alternative Sociale et Écologique (FASE) • Les Jeunes Verts • Mouvement des Jeunes Communistes (MJC) • Mouvement Jeunes Socialistes de Gironde • Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) • Parti Communiste Français (PCF) • Parti communistes des ouvriers de France (PCOF) • Parti des indigènes de la République (PIR) • Partit Occitan • Union Démocratique Bretonne (UDB) • Union des Révolutionnaires-Communistes de France (URCF) • **Syndicats** : CGT - Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC) • CGT - FERC Sup • CGT - Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS) • CGT - Educ'Action (UNSEN) • Confédération paysanne • CGT Saint-Gobain Aubervilliers (93) • Fédération CGT Spectacle (FNSAC) • EMANCIPATION tendance intersyndicale • Fédération syndicale unitaire (FSU) • FGTE-CFDT (Fédération générale des transports et de l'équipement) • SOLIDAIRES • SOLIDAIRES-Justice • SUD-Education • SUD-Étudiant • SUD-Santé-Sociaux 80 • SUD-Emploi • SUD-Energie • SUD-PTT 86 • Syndicat des avocats de France (SAF) • Syndicat de la Magistrature • Union nationale des étudiants de France (UNEF) • Union nationale lycéenne (UNL) • UNSA-Santé Oise • UNSA Oise • SE-UNSA Oise • **Associations** : Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) • Agir contre le chômage et la précarité (AC) • Aides • Amoureux au ban public • Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE) • Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) • Association des travailleurs maghrébins en France (ATMF) • Association des Marocains en France (AMF) • ARDLFM - Association pour la Reconnaissance des Droits et Libertés aux Femmes Musulmanes • Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC) • Sortir du colonialisme • CAPJPO-EuroPalestine • Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) • Cimade • Collectif algérien pour les libertés et la démocratie (CALD) • Collectif « La journée sans immigrés - 24h sans nous » • Collectif des Musulmans de France • Collectif Féministe Pour l'Égalité • Collectif Portugais Pour une Pleine Citoyenneté (CPPC) • Conseil national pour la reconnaissance (CNR) • Comité Représentatif des Associations Noires (CRAN) • Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CIR) • Coordination Nationale des sans-papiers (CNSP) • Droit au logement (DAL) • ELENA-France • FACF (Fédération des Associations Comoriennes de France) • FASTI - Fédération de solidarité avec les travailleur-euse-s immigrées • Fédération des travailleurs d'Afrique en France (FETAF) • Fondation Copernic • Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) • Fondation Frantz Fanon • Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie (IRA-section France) • La voix des Roms • Les Mots Sont Importants (LMSI) • La Maison du Tamil Eelam • Mouvement Citoyen Black Blanc Beur • Mouvement de la Paix • Mouvement des Quartiers (MQJS) • Mouvement Pluricitoyen • Mouvement UTOPIA • Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) • Organisation contre les violations des droits humains (OCVIDH, Mauritanie) • Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) • Réseau Féministe « Ruptures » • Stop Précarité • Réseau scientifique Terra • Respaix Conscience Musulmane • Réseaux Intervention Réflexion Quartier Populaire • Survie • Union Française des Associations Tziganes (UFAT) • Union juive française pour la paix (UJFP) • Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA)

VIVE LE SERVICE PUBLIC

L'électricité : aides aux concurrents

La concurrence peine à s'installer. Les libéraux lui donnent un coup de mains par 2 mesures antilibérales : chaque consommateur est obligé de s'acheter un nouveau compteur, EDF est obligée de vendre de l'électricité à ses concurrents à un tarif faible.

Compteurs : une première directive de 1996 a ouvert le marché européen de l'électricité, soi-disant pour le bien des consommateurs en offrant le choix entre plusieurs fournisseurs, ce qui a nécessité de renforcer les liaisons électriques entre Etats pour fluidifier le marché unique. Une récente directive impose des compteurs dits intelligents afin de les intégrer à des réseaux tout aussi intelligents dits « smart grids ». Ces compteurs et réseaux représentent un outil indispensable de la concurrence, car ils acceptent toutes les sources de production d'électricité décentralisées et multifformes, ils permettent un comptage précis et instantané des flux entrant et sortant du compteur, ils autorisent tous les fournisseurs à consulter à distance la consommation à chaque compteur et à faire une offre pour débaucher un consommateur. Le fournisseur économise des emplois de relevés et le vol de courant devenu impossible. Il ne paie même pas le nouveau compteur puisqu'un décret fait payer l'utilisateur. La concurrence va une nouvelle fois augmenter le tarif de l'électricité.

Vente d'électricité aux concurrents : l'Europe et la France trouvent qu'il n'y a pas assez de concurrence. Alors la loi NOME, adoptée fin 2010, rompt avec les principes du libéralisme et contraint EDF, l'électricien historique dont l'Etat demeure actionnaire principal, à vendre :

- **d'un côté, une partie de sa production d'électricité à un prix fixé**, politique, satisfaisant les exigences d'industriels et de PME/PMI pourtant fervents défenseurs du libre marché par ailleurs. C'est ainsi que les industriels électro-intensifs ont accès depuis cette année à un volume d'électricité nucléaire, durant 24 ans, au prix de production estimé par EDF. C'est ainsi également que le dispositif *TaRTAM* (Tarif transitoire de transition du marché), prorogé cet été, permet aux usagers industriels et professionnels de revenir sous le parapluie de la tarification régulée après s'être essayé aux prix de marché... sans perte pour les fournisseurs lâchés car EDF et GDF Suez leur financent le manque à gagner (360 millions d'euros pour 2010).

- **de l'autre, aux concurrents fournisseurs d'électricité** pour leur permettre de gagner des marchés avec des tarifs

plus bas, un volume d'électricité d'origine nucléaire équivalent à près du quart de sa production annuelle, alors qu'auparavant ils devaient payer plus cher sur un marché libéralisé de gros aux prix versatiles, ou dans le cadre de vente aux enchères. Et pour baisser le prix de production des centrales nucléaires, leur durée de vie doit être prolongée de 10 ans !

La Poste : la menace des concurrents précarise les emplois

Les libéraux ont imposé la privatisation et ouvert petit à petit la concurrence sur le courrier. Les années 2008 à 2009 ont vu le combat contre l'ouverture du capital s'ancrer dans la population. Emblématique de la disparition des services publics en milieu rural et dans les banlieues, cette lutte a été l'occasion de cristalliser un mécontentement dans la population, mais n'a pas suffi à remettre en cause la privatisation.

En 2011 se franchit une nouvelle étape avec la libéralisation du courrier et les annonces d'entreprises privées, notamment TNT, de se positionner sur le marché du colis où des profits leur semblent possibles. Par contre, le marché du courrier, qui demande un réseau, énormément de moyens pour distribuer des lettres affranchies à moins d'un euro, est totalement délaissé par la concurrence. Le dépôt de bilan d'Alternative Post a refroidi les velléités des autres opérateurs privés. En fait les premiers concurrents de La Poste se trouvent dans le groupe La Poste, par ses filiales avec des transferts d'activité opérant un véritable dumping social. C'est aussi la menace du développement de l'auto-entrepreneur déjà en vogue dans le secteur du colis (90% des colis sont acheminés par des louageurs à La Poste).

L'éventuelle entrée de concurrents a servi de prétexte au processus de privatisation de La Poste et à ses conséquences. La stratégie de La Poste pour les prochaines années vise une productivité accrue assise sur les suppressions d'emplois, les fermetures de bureaux de poste, la réduction des tournées du courrier, l'accélération de la transformation de La Banque Postale en banque ordinaire... tout cela au détriment des usagers et au prix du plus grand plan social de France : le deuxième employeur (après l'éducation nationale) a imposé plus de 75 000 départs non remplacés depuis 2003, 11 700 constatés en 2010 et 50 000 prévus d'ici 2015. Le remplacement de seulement 1 départ sur 4 crée un vrai mal-être

social au sein des postiers et postières, de plus en plus soumis-e-s aux cadences infernales, ce qui augmente les nombres d'arrêts et d'accidents du travail. Comme de nombreux services publics, la réponse de l'entreprise publique, société anonyme depuis 2010, c'est l'abandon progressif de ses missions de service public... et des profits importants : en 2010, le chiffre d'affaires de La Poste a progressé de 2 % (malgré la diminution de 1,2 % de celui du courrier) et le bénéfice net a connu une hausse de 3,5 %.

Les télécoms : menace de séparation du réseau et fin de l'obligation de desserte

Le marché des télécoms a été ouvert en 1996. L'Autorité de la concurrence vient de demander à France Télécom d'étudier sa séparation en 2 : une entreprise vendant des services et une société administrant un réseau ouvert à tous les opérateurs. Et bientôt, une directive européenne lui donnera le pouvoir d'imposer cette séparation. Ainsi, l'exploitation séparée du réseau permettra à Bouygues, Free et autre SFR d'y accéder en toute transparence et dans les mêmes conditions tarifaires qu'Orange. Cette séparation va plus loin que la loi qui n'impose qu'une séparation comptable. A part le Royaume-Uni, toujours devant les autres, aucun pays n'a décidé la séparation physique. L'Autorité ne passera peut-être pas aux actes et se contentera d'une étude, mais la menace pèsera sur France Télécom qui devra ne pas utiliser sa situation de fait de monopole dans les zones moins denses et auprès des entreprises à qui il propose ses réseaux à très haut débit. Orange n'aura plus la même force dans son refus de créer un opérateur commun gérant la fibre optique.

Pour aider à faire passer cette mesure à France Télécom, l'Autorité accepte une de ses demandes, de ne plus lui imposer de desservir les zones les plus densément peuplées, où la concurrence s'est développée en priorité comme par exemple le marché de l'ADSL dans les villes. Encore un principe des services publics, l'accès à tou-te-s dans les mêmes conditions, qui disparaît.

Le transport ferroviaire

La mauvaise situation des transports ferroviaires de voyageurs est apparue à tous, plus fortement, avec le retard très médiatisé de 12h du train de nuit Strasbourg - Port-Bou ou Nice. Bien sûr, elle

résulte des économies sur l'entretien des voies (dont l'état déplorable est reconnu avec 1 000 à 1 500 km devant être parcourus à vitesse réduite), sur la maintenance du matériel roulant, sur le personnel SNCF (conducteurs/trices, contrôleurs/ses, agent-e-s dans les gares, agent-e-s d'entretien... : 4 000 suppressions d'emplois en 2010). Mais elle est aussi la conséquence du libéralisme et du saucissonnage de l'entreprise. La SNCF, entreprise publique qui assurait la cohérence de l'ensemble n'existe plus. RFF s'occupe des voies et touche des péages de la part des entreprises qui roulent dessus ; la SNCF et ses concurrents font rouler des trains. Cela engendre des mises en concurrence absurdes, désorganise le système ferroviaire, provoque des retards réguliers incitant les usagers à faire la grève du contrôle.

Pire, la SNCF est maintenant découpée en activités indépendantes dont les plus rentables se développent tandis que les autres sont abandonnées, notamment le fret. Cheminot-e-s et matériels (locomotives par exemple) sont cantonnés dans une activité (Grandes Lignes ou TER ou Fret) au dépens de l'interactivité qui était une des forces de l'entreprise publique SNCF. Un conducteur était formé pour rouler sur plusieurs machines et plusieurs lignes.

Nous voyons les conséquences de la libéralisation : un train en panne car les conducteurs disponibles à proximité sur Belfort, Besançon,... ne dépendent plus de l'activité Grandes Lignes et ne sont donc plus autorisés à la conduite de ce matériel roulant ; il a fallu attendre un conducteur de Lyon envoyé en taxi de Lyon à Belfort. Le système ferroviaire accélère sa restructuration, des activités quittent (ou veulent quitter car le personnel refuse) la SNCF, soit pour rejoindre RFF, soit pour renforcer la structure indépendante et autonome qui répartit et organise les mouvements sur les voies : gestion de la sécurité, confection des horaires...

La SNCF se gère de plus en plus comme le privé : le chiffre d'affaires augmente, non pas par une progression de l'offre aux usagers voyageurs et fret, mais grâce à l'achat d'activités et d'entreprises. Les dépenses sont comprimées et la régularité décroît, le bénéfice augmente et permet à l'Etat actionnaire d'en récupérer de plus en plus...

Il est temps d'arrêter ce massacre, orchestré par le gouvernement, et de tout mettre en œuvre pour faire fonctionner au quotidien le service public ferroviaire : cesser la concurrence, recréer un système ferroviaire unique, renoncer au découpage de l'entreprise en activités, arrêter la purge entamée depuis des années.

— **Le libéralisme ne fonctionne pas mais persiste** —

La précarité dans la Fonction Publique : Un plan de misère !

Il aura fallu « neuf mois de gestation », pour que le gouvernement accouche, le 7 mars 2011, d'un protocole d'accord sur les non titulaires de la Fonction publique, qui n'a rien du « plan massif de titularisation des contractuels » promis par le Président de la République dans son discours du 25 janvier 2010.



Photo : DR

Retour en arrière

C'est le 22 juin 2010, que Georges TRON, Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction Publique, lançait les opérations de concertation avec les organisations syndicales nationales et les représentants des employeurs publics.

Pas moins de sept réunions de travail, des rassemblements d'agents initiés par Solidaires, la - CGT et la FSU, des communiqués de presse et une intersyndicale forte (à 6, puis 7 et enfin 8) auront été nécessaires pour aboutir à quelques avancées notables mais insuffisantes et quelques reculs du gouvernement.

Quelques avancées notables :

L'ouverture du dispositif de titularisation : aux agents sous CDI mais également aux agents sous CDD qui auront atteint 4 années sur une période de 6 ans, avec un même employeur public ; aux agents exerçant à temps incomplets ou non complets.

La titularisation : par voie de concours professionnalisés spécifiques mais également par voie d'examens professionnels spécifiques ou de bénéficier du dispositif de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle).

La transformation automatique de CDD en CDI : pour les agents ayant exercé depuis au moins 6 ans (sur 8 années), les agents âgés de 55 ans si 3 ans d'exercice sur 4 années, ou ceux ayant changé d'employeur suite à fusion, réorganisation, etc.

Les reculs du gouvernement :

Exit le contrat de projet à termes incertains.

Le recrutement en CDD puis CDI des agents des catégories B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Exit l'augmentation de la durée des CDD pour les besoins saisonniers.

Exit le Contrat d'activité (abrogation du décret).

Même si depuis le début des négociations, le gouvernement a modifié sa copie, il ne cessera pas de supprimer des emplois et ne créera donc pas les postes suffisants susceptibles d'accueillir tous les contractuels actuels. Ce ne sera donc qu'une minorité de contractuels qui verra sa situation s'améliorer : environ 50 000 titularisations et 100 000 transformations de CDD en CDI. Comparé aux près de 900 000 contractuels, c'est un plan de misère, d'autant plus qu'aucune obligation n'est faite aux employeurs de se conformer à la future loi.

Mais, le plus grave pour la Fonction publique, c'est qu'en recrutant directement des agents sous CDI, en l'inscrivant dans le Statut, le gouvernement sacralise le contrat dans le Statut. Cela se traduira, comme pour La Poste, par un arrêt du recrutement de fonctionnaires !

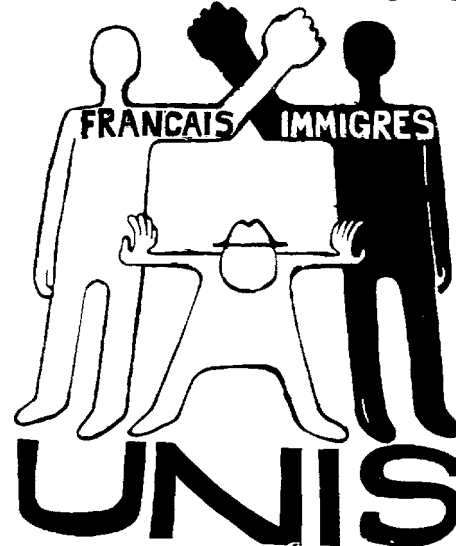
infos solidaires

Les sans-papiers en Guyane

On compte environ 25 % d'étrangers dont la grande majorité d'Haïtiens, mais aussi des Surinamais, Brésiliens, Guyaniens (du Guyana) et toute la Caraïbe en générale, sans oublier le Pérou et la Colombie. Il existe un centre de rétention et on relève environ 8 000 expulsions par an. Le traitement de l'OFII lors de catastrophes

humanitaires est inacceptable, ainsi sur 600 demandes de regroupement familial acceptées par l'OFII après le séisme en Haïti, une centaine de visas seulement été délivrés. Il existe deux check points de gendarmerie sur les deux voies d'accès à Cayenne qui effectuent les mêmes contrôles qu'un poste de douane. Un aspect positif néanmoins à noter l'obtention par RESF d'un moratoire tacite sur les expulsions de jeunes majeurs scolarisés.

TRAVAILLEURS



Rencontres interprofessionnelles 2011

Les rencontres interprofessionnelles de Solidaires se tiennent cette année du 1^{er} au 7 octobre à Dunières, en Ardèche. Cette semaine de formation et de rencontres syndicales rythmée par des débats, groupes de discussions et ateliers pratiques,

s'adresse à tous/tes les militant-e-s déjà engagé-e-s dans l'activité syndicale de leur secteur qui désirent élargir leurs horizons d'action et découvrir les autres organisations de notre Union syndicale. Vous pouvez trouver plus de renseignements dans la rubrique Formation professionnelle sur le site internet de Solidaires : <http://www.solidaires.org/rubrique279.html> ou sur le site spécifique : <http://rencontre-solidaires.free.fr>



Photo : DR

« Indices » (ou la face cachée du PIB)

Des hommes et de femmes nettoient les côtes souillées de pétrole en Galice. Il y a des spécialistes venus de Grande-Bretagne, des agents publics espagnols et des centaines de bénévoles. Le coût de leurs travaux de dépollution sera comptés dans le calcul de l'indice de croissance

national ; sauf celui des bénévoles. S'ils étaient payés pour faire la même chose, cela aurait augmenté le PIB espagnol... Dès les premières images de ce documentaire réalisé par Vincent Glennes, nous sommes dans le bain de l'impotisme de la « croissance ». Après une sortie nationale saluée par la critique début mars, le réalisateur et son ce film sont actuellement en tournée. S'il passe près de chez vous, allez-y. C'est un outil pour tout militant-e d'un « autre monde » !.

Expressions solidaires

Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
ISSN : 2114-236X
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme : Gérard Paris-Clavel
avec Clovis Girard

Forum Social Mondial de Dakar

3 questions à :

Gus Massiah

membre du conseil International du FSM

1 – Le FSM s'est tenu à Dakar en février dernier. Onze années se sont écoulées depuis le 1^{er} FSM tenu à Porto Alegre. Est-ce toujours un événement pertinent ?

Il y a onze ans, les mouvements sociaux et citoyens ont inauguré une nouvelle forme de réponse à la phase néolibérale de la mondialisation capitaliste. Cette question est toujours d'actualité. Après Seattle, la construction d'un espace autonome de rencontre des mouvements pour inscrire la dimension mondiale dans leurs analyses et leurs mobilisations a pris la forme du FSM. Cette préoccupation est toujours d'actualité.

Le processus des forums est interpellé. La question de son essoufflement ou de son dépassement est continuellement posée, et c'est bien naturel. Je l'ai entendu pour la première fois dès le deuxième forum ! Et pourtant, le processus s'adapte et se renforce. Ainsi, en 2010, il y a eu 55 événements qui ont choisi de s'inscrire dans le processus. Notamment le Forum social des Etats-Unis, le Forum Mondial de l'éducation en Palestine et onze événements dans la région Maghreb-Machrek dont un en Egypte en novembre 2010. Le Forum a vibré avec les mouvements populaires en Tunisie et en Egypte et s'est reconnu dans ces nouveaux espoirs.

Pour autant, le processus des forums n'est pas une fin en soi. Il n'y a aucune prétention d'exclusivité. Tous les prolongements sont possibles, toutes les initiatives sont souhaitables, à partir du processus ou en dehors de lui. Pour répondre à la mondialisation capitaliste, le processus des forums n'est certainement pas suffisant, mais pour l'instant il reste nécessaire et très vivant.

2 – Quels sujets ont été au cœur de ce FSM de Dakar ?

Le Forum de Dakar a confirmé qu'un nouveau cycle des forums est ouvert depuis le Forum social mondial de

Belém en 2008. La crise de la mondialisation capitaliste est admise et reconnue. De retrouver à l'agenda du G20 les propositions défendues dans les forums depuis dix ans, comme par exemple la suppression des paradis fiscaux, les taxes sur les transactions financières, le contrôle de la finance, est une validation et une reconnaissance de la démarche des forums. De savoir qu'elles ne seront pas mises en œuvre et qu'elles seront retournées pour consolider les intérêts dominants est difficile à supporter et interpelle les mouvements qui les ont porté.



A Belém, trois avancées avaient permis de répondre à ces nouveaux défis : l'approfondissement des analyses sur la crise de la mondialisation et l'accent mis sur les crises monétaires ; la mise en avant de la dimension écologique reliant les dimensions écologiques avec les dimensions sociales et géopolitiques. La crise du néolibéralisme s'inscrit dans une crise de la mondialisation capitaliste. L'approche qui a été portée par de nombreux mouvements et notamment ceux des peuples indigènes de l'Amérique andine a ouvert le débat sur la crise de civilisation et la discussion du sens du progrès et de la modernité dominante.

Le Forum de Dakar a repris ces discussions et, à partir de mouvements qui ont accru leur présence, a mis en avant de nouvelles approches. Nous pouvons déjà en identifier cinq : la question des migrations et des diasporas ; l'accaparement des terres et

les nouvelles formes de colonisation qui se développent particulièrement en Afrique ; la question écologique approfondie à partir de l'exploitation des matières premières, des guerres qui en résultent et de l'épuisement des ressources naturelles ; les mouvements d'habitants et les mouvements urbains qui ont organisé dans les quartiers populaires l'Assemblée mondiale des habitants. Enfin, les mouvements de femmes ont imposé leur présence ; ils ont montré leur maturité et leur implication dans toutes les mobilisations.

3 – Quelles perspectives en sont issues ?

Plus de mille activités autogérées portées par des mouvements ont consolidé l'espace de discussion. Elles ont été suivies par trente huit assemblées de convergence pour l'action, elles aussi autogérées, qui ont travaillé sur des agendas de mobilisation. Près de trente déclarations en sont issues. Car si personne ne peut parler au nom de tout le monde et s'il n'y a donc pas de déclaration du forum, tout le monde peut parler à partir du forum et la constitution de coalitions pour l'action sont encouragées. Parmi celles-ci, plusieurs mobilisations internationales sont engagées : par rapport aux sommets du G8-G20 en 2011, et en 2012, pour le Forum alternatif de l'eau à Marseille et pour le Forum alternatif de Rio+20 à Rio.

LOPPSI 2 : un début de victoire

Complément au dossier central du précédent N° d'Expressions Solidaires

Le Conseil Constitutionnel a censuré, le 10 mars 2011, treize dispositions de la loi Loppsi 2. Il a infligé un exceptionnel camouflet à cette 20ème loi sécuritaire votée depuis 10 ans. Cependant, cette loi fourre-tout (84 pages et 142 articles), désormais promulguée, reste très nocive pour les libertés.

Une des principales décisions du Conseil constitutionnel a été de censurer l'article 90, (ex 32 ter A), celui qui a initié la mobilisation depuis début septembre 2010. Il prévoyait d'expulser arbitrairement, en 48h, sur décision du préfet, sans le juge, les occupants d'habitations non conformes au code de l'urbanisme, et sur une procédure expéditive, de détruire leur habitation, y compris sur un terrain privé.

Ce début de victoire est à mettre à l'actif des réseaux, des mouvements de lutte de précaires, de défense de l'habitat choisi, d'associations de défense des voyageurs/euses, des syndicats de salarié-e-s qui dans de nombreuses villes ont mis en place des campements, des manifestations, des interpellations des élu-e-s et de l'opinion, sur l'article 90 et en général la loi Loppsi 2.

D'autres articles particulièrement répressifs de cette loi fourre tout à caractère répressif, anti-pauvre, autoritaire, et sécuritaire ont été censurés, mais bien d'autres mesures liberticides demeurent, tels que celle réprimant les vendeurs à la sauvette et les biffins, celle créant des milices supplétives aux forces de police. . .

La lutte contre la mise en place de cette loi liberticide reste toujours d'actualité !



Photo : Michel Bono